

# FAVORISER LA RÉDUCTION, LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA RÉUTILISATION DES DÉCHETS

Action en cours

## Cadre de référence :

- ▶ Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources
- ▶ Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

**Porteur du projet :** Service Eco-Action

**Services associés :** Direction de la Solidarité

**Partenaires extérieurs :** ADEME, UPNET, associations caritatives, Trifyl, collectivités locales

## Le projet :

Le Conseil général pourra communiquer sur son règlement d'aide existant afin de promouvoir des solutions en faveur de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la réutilisation des déchets.

Il pourra également mettre en avant les initiatives en faveur de l'économie solidaire, telles que la création des ressourceries, les partenariats possibles autour des nouvelles filières des Déchets Electroniques et Electriques en fin de vie (D3E).

En 2004, le Conseil général du Tarn a signé avec l'ADEME un accord cadre (pour la période 2004 2009) afin d'aider les collectivités du Tarn à atteindre les objectifs de valorisation fixés par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Afin d'atteindre les objectifs de maîtrise des capacités de traitement ultime des déchets ménagers qui figurent dans le plan, le département et l'ADEME ont décidé d'encourager les initiatives en matière de prévention et de réduction à la source des déchets.

## Suivi et indicateurs :

Nombre d'initiatives recensées

Environnement

Favoriser les opérations de réduction des déchets à la source (ressourcerie, compostage individuel)

Social

Contribuer à la lutte contre l'exclusion par l'insertion des personnes

Economie

Favoriser le secteur de l'économie solidaire

Gouvernance

